

ORDINATIONS

LE 13 novembre, dans la chapelle intérieure de l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, a été ordonné :

Sous-diacre

Pour le diocèse d'Antigonish : M. A. McPherson.

Le 20 novembre, dans la chapelle intérieure de l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Maxime Decelles, évêque de Druzipara, ont été ordonnés :

Diacre

Pour le diocèse d'Antigonish : M. A. McPherson.

Prêtre

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : M. L.-A. Thuot.

INFORMATIONS

La fête de sainte Thérèse

LÉON XIII vient d'élever, dans le calendrier dominicain au rite double majeur, la fête de sainte Thérèse, et d'accorder à tout l'ordre des Frères-Prêcheurs la messe et l'office de la sainte, déjà en usage chez les dominicains espagnols.

Le Souverain-Pontife a voulu qu'une attention spéciale aux leçons du second nocturne rappelât les éminents services rendus à la sainte, dans l'œuvre de la réforme du Carmel, par les Frères-Prêcheurs ; l'apparition de saint Dominique qui, dans l'église de Ségovie, vint reconforter et encourager sainte Thérèse ; la prédiction que lui fit saint Louis Bertrand de l'heureux succès de son œuvre ; enfin la protection puissante dont la couvrit saint Pie V, le pape dominicain.

Le Rosaire

On annonce de Rome que le Souverain-Pontife vient de faire distribuer une Constitution apostolique, qui paraîtra incessam-